



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre à 18 heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Pierre-du-Palais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Président du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Nombre de délégués : 31 délégués

Délégation : 31

Quorum : 16

Présence : 17

Pouvoir : 2

Délégués Présents :

Mesdames : Laud, Cellier, Régis, Bureau

Messieurs : Lavidalie, Balaresque, Barbot, Jolly, Rondeau, Bayard, Chollet-Gabard, Badie, Boutin, Vallayes, Verguet, Dupont, Labeyrie,

Délégués excusés :

Mesdames : Pellerin, Lhermite, Musseau, Yon, Coureaud

Messieurs : Roumegoux, Blanchet, Lacaze, Duban, Lafferriere, Desse (pouvoir à M. Jolly), Boulin, Ollivier, Boor, Morassutti, Poirier (pouvoir à M. Bayard), Gaudry, Pascaud, Thomas, Bernard, Besse, Bourreau, Busquet

Secrétaire de séance : Madame Régis

Assistaient à la réunion :

M. LONDEIX, chargé de mission milieux aquatiques en charge des missions de direction

M. CASTAGNEDE--PAINDAVOINE, chargé de mission zones humides

Mme DEWAELE, chargée de mission milieux aquatiques

Mme GUIRAT-GILLIS, chargée de mission Natura 2000,

Mme ALBERT, secrétaire-comptable





Ouverture de séance : 18h40

Monsieur Le Président remercie tous les délégués pour leur présence ainsi que Madame Cellier et Madame Laud nouvellement élues.

Il remercie également la commune de Saint-Pierre-du-Palais pour son accueil.

Monsieur Le Président souligne l'accompagnement des vice-présidents du SMGBV de la Saye, du Galostre et du Lary pendant ce mandat. Une dynamique a aussi été créée avec les 5 agents qui œuvrent pour le syndicat.

Monsieur Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Délibération autorisant le Président à engager et mandater des dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026
2. Délibération relative aux montants des cotisations 2026
3. Subventions AEAG GEMAPI 2026 : missions et BP 2026
4. Subventions ZH 2026 : missions et BP 2026
5. Rapport Social Unique 2024
6. DUERP
7. Sollicitations fin année 2025 et début 2026
8. Elections 2026
9. Questions diverses

Après avoir récapitulé et demandé s'il y avait des remarques dans le procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2025, le Président demande l'approbation du compte-rendu

Décision : Contre : 0

Pour : 19

Abstention : 0





1 DELIBERATION N°1 DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Baptiste Londeix rappelle :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En investissement, il est nécessaire **d'autoriser le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 pour assurer la continuité des actions du SMGBV Saye Galostre Lary

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP
21- Immobilisations corporelles	72 736,80 €	18 184,20 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	72 736,80 €	18 184,20 €

Monsieur le Président soumet la délibération autorisant le Président à engager et mandater des dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026

Celle-ci est votée à l'unanimité





2 DELIBERATION N°2 – RELATIVE AUX MONTANTS DES COTISATION 2026

Baptiste Londeix rappelle

Avec la mise en œuvre des nouveaux programmes d'action sur le bassin versant du Lary, un travail a été construit avec les EPCI, entre autres, pour évaluer comment financer les besoins à la mise en œuvre de ce programme.

Il avait été acté une augmentation progressive sur deux années.

Augmentation progressive sur 2 années							
EPCI	Taux participation	Montant cotisation 2024 (en €)	Montant cotisation 2025 (en €)	Evolution annuelle (en %)	Montant cotisation 2026 (en €)	Evolution annuelle (en %)	Evolution dps 2024 (en %)
CALI	18.86	29 037.88 €	51 994.87 €	79.06	74 951.87 €	44.15	158.12
CdC Fronsadais	11.32	17 430.65 €	31 211.11 €	79.06	44 991.57 €	44.15	158.12
CdC LNG	20.09	30 933.21 €	55 388.62 €	79.06	79 844.03 €	44.15	158.12
CdC Haute Saintonge	39.64	61 051.98 €	109 318.92 €	79.06	157 585.87 €	44.15	158.12
CdC 4 B	9.56	14 723.64 €	26 363.96 €	79.06	38 004.29 €	44.15	158.12
CdC LTD	0.53	822.64 €	1 473.01 €	79.06	2 123.38 €	44.15	158.12
Besoin de financement SMGBV SGL :		154 000.00 €	275 750.50 €		397 501.00 €		

Baptiste Londeix explique que le syndicat exerce la compétence GEMAPI pour le compte des EPCI par voie d'un transfert de compétence, ce qui constitue pour cette dernière une dépense obligatoire.

Monsieur le Président soumet la délibération relative aux montants des cotisations 2026

Celle-ci est votée à l'unanimité





3 DELIBERATION N°3 – SUBVENTIONS AEAG GEMAPI 2026 : MISSIONS ET BP 2026

Baptiste Londeix poursuit

Le présent document a été établi en fonction d'une organisation nécessaire afin de pouvoir exercer la compétence GEMAPI sur tout le territoire du SMGBV Saye Galostre Lary :

- 1 ETP réparti 75 % Chargé de mission Milieux Aquatiques Saye – Galostre / 25 % Directeur
- 1 ETP Chargée de mission Milieux Aquatiques Lary
- 1 ETP Chargé de mission Zones Humides
- ½ ETP secrétariat

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance **70 %** de l'intégralité des frais salariaux des postes des chargés de missions et de secrétariat. Elle finance par ailleurs une partie des dépenses de fonctionnement sur la base d'un forfait en lien avec les frais salariaux. Pour le poste de Directeur, seules sont financées les missions en lien direct avec les missions suivi et gestion des milieux aquatiques.

Le Conseil Départemental de la Gironde finance à hauteur de **20% au prorata de la superficie du syndicat située en Gironde** l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement (en attente de confirmation du pourcentage de financement). Seuls les postes de secrétaire et de directeur ne sont pas financés.

Les Conseils départementaux de la Charente et de la Charente-Maritime n'accompagnent les syndicats que pour les études et travaux.

Question : Est-ce que la Région subventionne ?

Oui seulement sur la partie investissement.

Question : Concernant la partie Natura 2000, a-t-on des nouvelles du versement subventions demandées ?

Le syndicat n'a toujours rien perçu mais c'est en cours.

Baptiste Londeix détaille en suivant les missions financées par les partenaires pour 2026

3.1 Le suivi des milieux aquatiques (= 38 jours soit 7 %)

- Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrain, propositions d'interventions...
- Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantations récentes...
- Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier : crue, destruction d'ouvrages...





- Mise en œuvre 2^{ème} tranche PPG Lary : Actualisation terrain : **1er trimestre 2026**
- Mise en œuvre 7^{ème} tranche 2nd PPG Saye Galostre : Actualisation terrain : **1er trimestre 2026**
- Suivis scientifiques dans le cadre du PPG Saye Galostre (reportés sur l'année 2026 à cause des conditions climatiques 2025)
- Mis en œuvre suivi des actions avant/après travaux (travaux PPG)
- Suivi débits étiages : **Été 2026**
- Surveillance régulière du réseau hydrographique
- Interventions d'urgence :
 - Crues
 - Tempête
 - Etc

3.2 L'accompagnement des projets annuels (≈ 70 jours soit 13 %)

- *Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires...*
- *Appui technique à la réalisation des travaux, effectués soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux...*
- Suivi des études (Demandes de subventions / rédaction DCE / Marché public / Coordination étude) :
 - Remise en fond de thalweg sur le Galostre (Saint Martin de Laye / Bayas / Maransin)
 - Restauration de la continuité écologique sur la Moulinasse (Galgon)
 - Restauration hydromorphologique sur le Manon (Clerac / Cercoux)
 - Reméandrage cours d'eau sur le Jaunat (Cercoux)
 - Effacement d'étang sur la Cluzenne (Le fouilloux / La Genétouze)
- Suivi des travaux (Demandes de subventions / rédaction DCE / Marché public / Coordination travaux) :
 - Mise en œuvre de la 6^{ème} tranche de travaux du 2nd PPG : **1er trimestre 2026**
 - Mise en œuvre de la 7^{ème} tranche de travaux du 2nd PPG : **Dernier trimestre 2026**
- Opérations ponctuelles : Arbres déracinés, protections de berge, etc.





3.3 Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information (≈ 262 jours soit 48 %)

Les agents interviennent sur des cours d'eau non domaniaux qui appartiennent en partie aux propriétaires. Il est donc important de communiquer avec eux

- *Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières*
- *Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'agence de l'eau*
- *Contact avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires riverains, administrations, usagers...)*
- *Elaboration du rapport d'activités*

- Communication et sensibilisation syndicat :
 - Manifestations
 - Création plaquettes
 - Création de Roll-Up
 - Mise à jour site internet
 - Installation panneaux routiers
- Rencontres élus / riverains / partenaires :
 - Journées information
 - Rencontres EPCI
 - Rencontres partenaires départements 33, 17 et 16
- Formations techniques diverses
- Rencontres sur le terrain
- Communication et rappel de la loi/réglementation auprès des propriétaires, accompagnement.
- Aide technique aux communes, AAPPMA, propriétaires, etc., pour la rédaction de dossier réglementaire, pour la mise en place de projets.

Information : selon le code de l'environnement, c'est le maire qui intervient auprès du particulier pour l'entretien des ruisseaux, fossés... Le syndicat envoie seulement des courriers pour information ou mettre en demeure un propriétaire à la demande du maire et sur un cas particulier.

3.4 Autres missions (≈ 23 jours soit 4 %)

- *Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants*
- *Suivi d'études réalisées par un prestataire*
- *Construction de partenariats (acteurs agricoles, associations, fédérations de pêche...)*
- *Suivi / participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUi, DOCOB, SCOT, PAPI...)*





- Site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon » : **Transversalité Animation Natura 2000 et missions GEMAPI**
- Site Natura 2000 « Vallées du Lary et du Palais » : **Transversalité Animation Natura 2000 et missions GEMAPI**
- Participation démarches territoriales :
 - PLUi CALI
 - PLUi LTD
 - SCOT Libournais
 - SCOT Haute Gironde

Campagnes suivis piège photographique

3.5 La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité (≈ 4 jours soit 1 %)

- *Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaires/locataires concernés*
 - *Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...*
 - *Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires*
 - *Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales...*
- Suivi des champs naturels d'expansion des crues avec prises de côtes et de débits
 - Participation élaboration documents d'urbanisme

3.6 Secrétariat - Comptabilité (≈ 113,5 jours soit 21 %)

Activités de comptabilité et secrétariat nécessaires à la mise en œuvre des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques

3.7 Direction en lien avec les missions GEMAPI (≈ 38 jours soit 7 %)

- Labellisation EPAGE
- Accompagnement élus GEMAPI
- Accompagnement missions GEMAPI
- Communication
- Suivi financement missions
- Construction partenariats
- Suivi démarches territoriales

Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary

📍 Mairie, 33133 GALGON 📞 05 57 25 36 28 ✉ syndicat@saye-galostre-lary.fr 🌐 saye-galostre-lary.fr





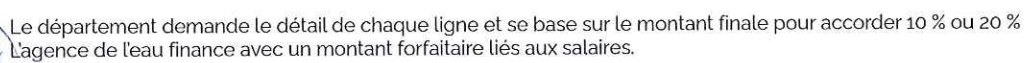
Base sur laquelle les demandes de financement sont faites auprès des partenaires.

Missions 2026	B.Londeix	C.Dewaele	H.Albert	TOTAL	%
GEM1 - Suivi des milieux aquatiques	17	21		38	7
GEM2 - Projets (Travaux/Etudes)	28	42		70	13
GEM3 - Contact avec partenaires, sensibilisation, information	110	152		262	48
GEM4 - Autres missions	11	13		23	4
GEM5 - Gestion des Zones Humides	4	0		4	1
SEC - Secrétariat - Comptabilité	0		113.5	114	21
DIR - Direction GEMAPI	38			38	7
TOTAL	209	227	114	549	100



Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary

Mairie, 33133 GALGON ☎ 05 57 25 36 28 ✉ syndicat@saye-galostre-lary.fr 🌐 saye-galostre-lary.fr



Monsieur le Président soumet la délibération relative aux subventions AEAG GEMAPI 2026 : missions et BP 2026
Celle-ci est votée à l'unanimité

📍 Mairie, 33133 GALGON 📞 05 57 25 36 28 📧 syndicat@saye-galostre-lary.fr 🌐 saye-galostre-lary.fr





4 DELIBERATION N°4 – SUBVENTIONS ZH 2026 : MISSIONS ET BP 2026

Poursuite inventaire Zones Humides du syndicat

- ZHP : Zones Humides Potentielles → Prélocalisation
- ZHE : Zones Humides Effectives → Suivi prestataire
- Missions d'inventaires ponctuelles
- Gestion de Zones Humides

SMGBV Saye Galostre Lary BUDGET PREVISIONNEL 2026 (227 jours travaillés)			MISSIONS DE SUIVI ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
N° Compte	Intitulé	Prévision 2026	Recettes prévisionnelles	Montant éligible 2026	Prévision 2026
Charge salariales	CHARGES PATRONALES				
	Chargé de mission ZH (1 ETP) F. CASTAGNEDE	11,320.00 €			
6218	CHARGES PERSONNEL				
	Chargé de mission ZH (1 ETP) F. CASTAGNEDE	27,620.00 €			
	STAGIAIRE	2,000.00 €	AGENCE DE L'EAU MISSIONS ZH (80% du montant éligible hors inv.)	63,030.00 €	50,424.00 €
	Frais indirects	20,090.00 €			
TOTAL DEPENSES			TOTAL SUBVENTIONS		50,424.00 €
			PARTICIPATION DU SYNDICAT (FONCTIONNEMENT)		10,606.00 €
			TOTAL RECETTES		61,030.00 €

Le financement prévu par l'AEAG est de 50 424 €
Le reste à charge pour le syndicat est de 10 606 €

Monsieur le Président soumet la délibération relative à la demande de subventions ZH 2026 : missions et BP 2026

Celle-ci est votée à l'unanimité





5 RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Hyacinthe ALBERT présente le Rapport Social Unique 2024 et compare avec 2023 :

Effectif :

2023 : 4 agents – 2 fonctionnaires et 2 contractuels

2024 : 5 agents – 2 fonctionnaires et 3 contractuels

Caractéristiques des agents :

2023 et 2024 : Filière technique - 2 hommes et 2 femmes

Temps de travail des agents permanents :

2023 : 2 fonctionnaires et 1 contractuel à temps plein + 1 contractuelle à mi-temps

2024 : 2 fonctionnaires et 2 contractuels à temps plein + 1 contractuelle à mi-temps

Pyramide des âges :

2023 : moyenne d'âge 35 ans

2024 : moyenne d'âge 38 ans

Equivalent temps plein :

2023 : 3,78 ETP

2024 : 4,12 ETP

Budget et rémunération :

2023 : Les charges de personnel correspondent à environ 18 % des dépenses de fonctionnement

2024 : Les charges de personnel correspondent à environ 21 % des dépenses de fonctionnement

Formation :

2023 : 909 € ont été consacrés à la formation

2024 : 1282 € ont été consacrés à la formation

Conclusion : la progression dans les différentes catégories est due à l'augmentation du nombre d'agents au sein du syndicat.





6 DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Baptiste LONDEIX présente le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel qui a été élaboré en collaboration avec les agents et finalisé avec M. Duban (VP en charge des RH).

La version présentée au Comité Syndical^(*) sera envoyée au FSSSCT avant le 24/12/2025 pour passage en commission le 27/01/2026.

ADMINISTRATIF	
RISQUES IDENTIFIÉS	PRIORITÉ
RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES THERMIQUES	Faible
RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES LUMINEUSES	Faible
RISQUES LIÉS AUX NUISANCES SONORES	Moyenne
RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE TRAVAIL	Moyenne
RISQUES LIÉS AU TRAVAIL ISOLÉ	Faible
RISQUES LIÉS AUX HEURTS, GLISSEMENTS ET AUTRES PERTURBATIONS DU MOUVEMENT AU TRAVAIL	Moyenne
RISQUES LIÉS AUX CHUTES D'OBJETS	Moyenne
RISQUES LIÉS AUX MACHINES DANGEREUSES ET OUTILS MANUELS	Faible
RISQUES ÉLECTRIQUE	Moyenne
RISQUES D'EXPLOSION, D'INCENDIE	Forte
RISQUES LIÉS AUX CIRCULATIONS INTERNES	Moyenne
RISQUES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS ROUTIERS	Moyenne
RISQUES BIOLOGIQUE	Faible
RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DE L'AIR	Faible
RISQUES LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL	Faible
RISQUES LIÉS AU TRAVAIL SUR ÉCRAN	Faible
RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	Moyenne
Totaux	
PRIORITÉ	FAIBLE 8 MOYENNE 8 FORTE 1

TECHNIQUE	
RISQUES IDENTIFIÉS	PRIORITÉ
RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES THERMIQUES	Faible
RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES LUMINEUSES	Moyenne
RISQUES LIÉS AUX NUISANCES SONORES	Faible
RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE TRAVAIL	Moyenne
RISQUES LIÉS AU TRAVAIL ISOLÉ	Forte
RISQUES LIÉS AUX HEURTS, GLISSEMENTS ET AUTRES PERTURBATIONS DU MOUVEMENT AU TRAVAIL	Moyenne
RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	Moyenne
RISQUES LIÉS AUX CHUTES D'OBJETS	Faible
RISQUES LIÉS AUX MACHINES DANGEREUSES ET OUTILS MANUELS	Faible
RISQUES ÉLECTRIQUE	Moyenne
RISQUES D'EXPLOSION, D'INCENDIE	Forte
RISQUES LIÉS À LA CO-ACTIVITÉ	Faible
RISQUES BIOLOGIQUE	Moyenne
RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DE L'AIR	Faible
RISQUE LIÉ À LA NOYADE	Forte
RISQUES LIÉS AUX RELATIONS EXTÉRIEURES	Faible
RISQUES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS ROUTIERS	Moyenne
RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	Moyenne
Totaux	
PRIORITÉ	FAIBLE 7 MOYENNE 8 FORTE 3

Le DUERP sera délibéré lors du 1^{er} comité syndical de 2026

^(*) document annexé au procès-verbal



7 SOLLICITATIONS FIN D'ANNEE 2025

7.1 Calendrier

Baptiste LONDEIX informe les délégués des prochaines dates à venir :

- **09/12/2025** : COPIL fin inventaire ZH à 09h30 à Cercoux
- **11/12/2025** : COPIL Natura 2000 Saye à 10h00 à Marcenais
- **16/12/2025** : COPIL Projet Galostre à 14h00 à Bayas
- **12/12/2025** : Fin de consultation inventaire ZHE 2026

Information :

23 février 2026 : prochain comité syndical

7.2 Elections 2026

Baptiste LONDEIX propose une réunion d'information auprès des élus communaux avant 1^{ers} conseils communautaires

→ Entre le 30/03 2026 et le 16/04/2026

Mars							Avril							Mai						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						1				1	2	3	4	5				1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
30	31																			

 Elections municipales	 Installation des conseils municipaux	 Date butoir installation des conseils communautaires
 Date butoir installation comité syndical		

Fin de séance 20h20

Signature du Secrétaire de séance

Signature du Président